

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-232 rév. 9**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**CNPP ENTREPRISE
Rte de la Chapelle Réanville
27950 SAINT-MARCEL**

SIREN : 342901253

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*
**SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / SAFETY OF THE PEOPLE AND THE GOODS
BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / BUILDING - CIVIL ENGINEERING**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-232 rév. 9

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **30/03/2022**
Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/12/2025**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Validé par Olivier BUVAL

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-232 Rév. 8.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-232 Rév. 8.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE**N° 3-232 rév. 9**

Organisme d'inspection accrédité :

CNPP ENTREPRISE**Rte de la Chapelle Réanville
27950 SAINT-MARCEL****PORTEE D'ACCREDITATION**

Accréditation(s) en vigueur :

7 - SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / 7.4 - Sûreté des Installations /

7.4.1 - Inspections relatives à la surveillance de la sûreté des installations de produits explosifs

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
7.4.1 a)	Etude de sûreté et inspection des installations de produits explosifs #	Code de la défense (articles R2352-89 à R2352-109) Arrêté du 13 décembre 2005 modifié fixant les règles techniques de sûreté et de surveillance relatives à l'aménagement et à l'exploitation des installations de produits explosifs. Arrêté du 13 décembre 2005 modifié relatif à l'agrément des organismes chargés de réaliser les études de sûreté dans les installations de produits explosifs et aux caractéristiques de ces études.

15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / 15.3 - Produits de Construction /

15.3.1 - Inspections relatives aux produits de la catégorie : « systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur »

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.3.1 d)	Inspections sur site de Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S) dans le cadre de vérifications techniques d'aptitude à l'emploi des équipements	Normes de la série NF S 61-937-n pertinentes pour le produit concerné

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
Agence de SAINT-MARCEL	Route de la Chapelle Réanville CD 64 CS 22265 27950 SAINT-MARCEL	02.32.53.63.30

Date de prise d'effet : **30/03/2022**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Validé par Romain TEILLET

Romain TEILLET

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-232 Rév. 8.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr